

# Communiqué



## Le président du traité international interdisant les mines se dit profondément préoccupé par l'usage des mines par Syrie

Genève, le 7 novembre 2011 - Le président du traité international interdisant les mines antipersonnel a appelé la Syrie à « cesser de poser des mines et enlever ces armes aveugles ».

S.E. Gazmend Turdiu, qui préside la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ou *Convention d'Ottawa*, interdisant l'utilisation, le stockage, la production et le transfert de mines antipersonnel, a fait ces commentaires après les témoignages établis pointant les forces militaires de Syrie de planter des mines dans deux villages libanais : Knaysseh et Al-Hnayder.

Le 1er novembre, le journal *The Daily Star* a cité des civils en disant: « L'armée syrienne nous a informé de mines terrestres vue que de nombreux enfants jouent autour de cette zone », ce qui montre, une fois de plus, que l'utilisation de mines terrestres affecte les populations les plus vulnérables. « Les enfants sont particulièrement vulnérables à ces armes », a déclaré Gazmend Turdiu. « Ils sont beaucoup plus susceptibles de mourir à conséquence de ses blessures » a-t-il ajouté.

Selon la presse, la pose de mines terrestres dans cette zone empêche aussi aux civils d'accéder et d'utiliser les terres à des fins agricoles, en plaçant un fardeau supplémentaire sur les communautés touchées.

L'*Associated Press* au Liban a aussi indiqué qu'un homme a perdu un pied lors d'une explosion d'une mine dans la région. « Cette situation malheureuse pourrait se répéter en causant plus victimes de ces armes inacceptables », a déclaré Gazmend Turdiu.

Ni la Syrie ni le Liban n'ont pas adhéré à la Convention d'Ottawa, qui oblige les États y adhérant, d'accepter de ne jamais, en aucune circonstance, utiliser des mines antipersonnel et de fournir une assistance pour les soins et la réadaptation, y compris la réinsertion sociale et économique, des victimes des explosions de mines terrestres.

C'est la troisième fois cette année que le Président de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel a exprimé sa préoccupation sur l'utilisation croissante des mines par des États en dehors du traité. Plus tôt cette année, le Président de la Convention a rappelé aux 157 États qui font partie de la Convention de leurs engagements pris en 2009 lors du *Sommet de Carthagène pour un monde sans mines*: « À Carthagène, les États ont accepté qu'ils condamneraient et continueraient à décourager dans toute circonstance la production, le transfert et l'utilisation de mines antipersonnel par qui que soit ».

« Sauf quelques exceptions, la communauté internationale a accepté que la nature insidieuse, aveugle des mines antipersonnel signifie qu'elles doivent être éradiquées », a déclaré Gazmend Turdiu. « Nous devrions tous être profondément préoccupés ».

Les commentaires du président ont été prononcés alors que les États Parties de la Convention se préparent pour le plus grand rassemblement annuel de spécialistes des mines et des diplomates du

monde, du 27 novembre au 2 décembre à Phnom Penh. Plus de 1 000 délégués représentant plus de 100 États et des dizaines d'organisations internationales et non gouvernementales sont attendus pour y prendre part.

## **La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel**

La Convention a été adoptée à Oslo en 1997 et signée la même année à Ottawa. Elle est entrée en vigueur en 1999.

À ce jour, 157 États sont parties à la Convention et 153 d'entre eux ne possèdent plus de stocks de mines. Plus de 44.5 millions de mines ont été détruites par les États parties. En outre, 34 des 50 États qu'ont produit des mines antipersonnel, sont désormais soumis à l'interdiction de production imposée par la Convention. Les États restants ont placé un moratoire sur la production et / ou le transfert des mines.

Le déminage a permis que des millions de mètres carrés de terres qui étaient autrefois considérés comme dangereux soient à nouveau utiles pour des activités normales. 16 des 54 États parties qui ont signalé des zones minées ont terminé le déminage.

###

Pour plus d'informations ou entrevues sur tout aspect de la Convention ou sur les réunions, veuillez écrire à : [ISU@APMineBanConvention.org](mailto:ISU@APMineBanConvention.org), ou appeler Laila Rodriguez au +41 (0) 22 906 1656. Suivez la Convention sur notre [site d'Internet](#), [Facebook](#), [Flickr](#) ou [Twitter](#).